

N° 2018/015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 26 février 2018

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 26 février 2018 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
	Mme ROSE-LEVEQUE
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

Absente excusée

Mme SERRE Océane.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 15-26/02/2018**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus les deux dossiers de demande de subvention déposés à ce jour. La première demande émane de l'Association « Cyclos Sportifs Couxois » pour l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de leurs randonnées VTT et route « la couxoise ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 450€.

Le deuxième dossier est déposé par « Un jour, Un lieu » pour le compte de 3 associations (Couci-Couxa / Rencontres Générations / Un jour, Un lieu) pour l'organisation, en collaboration avec les 2 écoles de coux, d'un carnaval ouvert à tous. Le thème du carnaval 2018 est « les 4 saisons ». Elle sollicite la collectivité pour une aide financière, à hauteur de 200€.

Madame CROUZET Béatrice précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour les deux dossiers.

Madame CROUZET Béatrice précise que cette aide est spécifique au carnaval, elle n'obère en rien la possibilité à l'association « Un jour, Un lieu » de déposer une autre demande en 2018 pour une manifestation propre à l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de suivre l'avis de la commission et valide les deux demandes de subvention, 450€ pour l'association « les Cyclos Sportifs Couxois » et 200€ au profit de l'Association « Un jour, Un lieu » pour l'organisation du carnaval le samedi 10 mars en commun avec 3 associations couxaises et les écoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

